



## CONSEIL MUNICIPAL du 30 novembre 2018

### Compte rendu

#### Liste d'émargement

##### Etaient présents :

Monsieur JALADEAU Gilbert, Monsieur DELIQUET Fernand, Madame ASTRUC Danièle, Monsieur QUERAUX Christophe, Monsieur PRIOU Paul, Madame FRANÇOIS Christiane, Monsieur TREMOUILHE Michel, Madame PERNES Corrine, Madame HAUSAMMANN Monique, Madame DE RUFFRAY Frédérique, Monsieur FERRIER Philippe, Madame PROVOST Dany, Madame BONNEAU Nadine, Monsieur TROUVÉ Jean-Claude

Monsieur RODIER Hervé donne pouvoir à Monsieur JALADEAU Gilbert

Monsieur LECAMP Pascal a donné pouvoir à Monsieur FERRIER Philippe

Madame MOINET Maryline donne pouvoir à Madame HAUSAMMANN Monique

Madame DUMAS Sylvie donne pouvoir à Monsieur DELIQUET Fernand

Monsieur BLANC Raymond donne pouvoir à Madame PROVOST Dany

##### Excusés sans pouvoir :

Madame GIRAUD Martine

Madame GUILLOT Chantal

Monsieur SENTIS Jérôme

Monsieur GENTILS Jean-Paul

Monsieur PRIOU Paul a été élu secrétaire de séance.

#### Approbation des délibérations du Conseil Municipal du 14 novembre 2018.

#### DELIBERATIONS :

##### 1/ Débat SCOT PADD

En séance du 30 novembre, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sont présentées aux membres du Conseil municipal.

Après débat où les orientations générales du SCOT sont également évoquées, l'ensemble des membres présents relève et s'interroge sur un certain nombre d'orientations et de décisions quand bien même, ces orientations ne sont pas directement au débat

##### Au niveau du SCOT

- Quant à la limitation des zones d'extension possible sur notre propre territoire – trop de contraintes
- Les objectifs fixés en matière d'extension des populations et d'habitat qui laissent interrogateurs – quand bien même ils s'inscrivent dans les projets environnementaux.

### Au niveau du PADD

- Si les objectifs en termes d'attractivité résidentielle peuvent être partagés, il n'en demeure pas moins le caractère parfois utopique de ces objectifs. Sentiment de rejet et d'incompréhension de la ruralité.
- L'éolien reste toujours aussi clivant, inégalité de répartition sur le territoire y compris sur la grande région. Notre Sud Vienne est largement impacté. Quid du nord du département ?

**Le conseil municipal, après en avoir débattu et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la teneur de ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- **INFORME QUE** la délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois

<b>Votants :</b>	<b>19</b>	<b>Pour :</b>	<b>19</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------	---------------	-----------	-----------------	---------------------